

ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

Réf de l'action : ECF E020.PR indice 02 du 03/05/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'acquérir les connaissances techniques, commerciales, juridiques, sociales et de gestion, en vue de réussir l'examen national d'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant exploiter une entreprise de commission et d'organisation de transports nationaux et internationaux, tous modes de transports,
- Être français ou ressortissant communautaire ou bénéficiaire d'un régime de réciprocité,
- Le niveau BAC est conseillé,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

NB : Sont dispensés du suivi de ce stage les titulaires :

- Diplôme BTS Gestion des Transport et Logistique Associé (GTLA),
- Diplôme de fin d'étude de l'école de maîtrise du transport routier (EMTR),
- Certificat de compétence du CNAM, « Responsable d'une unité de transport de marchandises et logistique » (RUTL) ;
- Les diplômes de fin d'études de l'Institut supérieur du transport et de la logistique internationale suivants : Responsable de production « Transport et logistique » et Manager « Transport, logistique et commerce international ».
- Manager transports et logistique ;
- Brevet professionnel de transport et des activités auxiliaires, option Auxiliaire de transport.
- Diplôme spécialisé en transport ou comportant une option transport homologué au minimum au niveau 5
- Titres professionnels délivrés, au nom de l'Etat, par le ministre chargé de l'emploi : Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises (TSTTM) et Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises (TSTAMM).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Aspects juridiques de la vie de l'entreprise,
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise,
- Réglementation de la commission de transport : Définitions, régime de responsabilité, ...
- Moyens et techniques de paiements internationaux,
- Les INCOTERMS,
- Terminologie internationale,
- La douane,
- Les contrats de sous-traitance et de transport de fret : Routier, ferroviaire, fluvial, aérien, maritime,
- Le recours aux auxiliaires de transport : Combiné, commissionnaire en douane, transitaire,
- Révisions et préparation à l'examen.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateurs :
 - Qualifiés de l'enseignement supérieur en transport et/ou dans les domaines visés par la formation (gestion, droit, commerce international...),
 - Et/ou justifiant d'une réelle pratique professionnelle dans les domaines visés par la formation,
 - Habilités par la DREAL à enseigner sur les stages d'équivalence d'attestation de capacité.
 - Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et études de cas,
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : documentations professionnelles et annales de sujets d'examens remises au cours de la formation.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Modalités d'évaluation finale :
 - Examen national annuel se composant de :
 - QCM : 100 points,
 - Épreuve à réponses rédigées : 100 points.
 - L'examen national a lieu en fonction du lieu de domicile du candidat. Il se tient une fois par an.
- Sont déclarés reçus les candidats qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves une note au moins égale à 120 sur 200, sous réserve qu'ils aient obtenu au moins 50 points pour le questionnaire à choix multiples et au moins 40 points pour l'épreuve à réponses rédigées,

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport délivrée par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L) si réussite à l'examen national.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 1253.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : 7 et 25.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 70h de formation + 4 h de session de validation

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'agence ECF.

